



Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant·e·s de Suisse
Unione Svizzera degli Universitari
Uniun svizra da studentas e students

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch
CH - 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

A l'attention du Secrétariat d'Etat
à l'éducation et à la recherche SER
Charles Kleiber
Hallwylstrasse 4
CH-3003 Berne

Revendications Message FRI 2008-2011

(toutes les références et citations sauf mention explicite se rapportent au message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie 2004-2007 du 29 novembre 2002).

Augmentation des investissements

Investir dans la formation est une source de bénéfices, raison pour la quelle il faut continuer à investir dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. Selon le rapport de l'OCDE, la Suisse est à la traîne. Afin de rattraper son retard, les investissements dans ce domaine doivent continuer à augmenter soit au minimum à 12% des dépenses actuelles de la Confédération. La progression minimale de 6% peut être vue comme un pas dans la bonne direction si on la compare avec les années précédentes marquées par un sous-investissement.

Egalité des chances (jusqu'à présent sous le point 1.3.3)

L'égalité des chances dans l'accès aux (Hautes) écoles n'est pas garantie. Comme l'a démontré l'étude sur la situation sociale des étudiant·e·s de l'Office fédéral de la statistique, elle existe uniquement dans la bouche de ceux qui en parlent. Il faut donc donner la priorité à l'augmentation et à l'harmonisation des bourses. Il faut également renoncer à l'augmentation des taxes d'études. Dans le message 2004-2007 il est déjà mentionné (1.6.2), que la part des taxes d'études est marginale dans le financement des Hautes écoles. Il est également écrit que même dans le cas d'une augmentation conséquente, aucune contribution économique qui n'en vaille la peine n'en résulterait. Pour aller dans le sens de l'égalité des chances il faudrait au contraire la suppression des taxes. L'UNES met en garde contre le débat liant l'augmentation des bourses à l'introduction d'un système performant avec des bourses et des prêts comme c'est prévu dès 2008.

Egalité entre femmes et hommes (jusqu'à présent sous le point 1.5.6)

Dans ce domaine, il faut particulièrement investir dans les systèmes d'encouragement, dans l'augmentation des programmes de mentoring, dans l'augmentation des mesures de formation continue pour les scientifiques et dans la création de davantage de places de crèches. Il faudrait également mettre sur pied un programme pour éradiquer la ségrégation horizontale et y mettre les moyens financiers suffisants à disposition (voir annexe, la prise de position de la Commission d'égalité de l'UNES).

Dans le prochain message, l'égalité entre femmes et hommes devait avoir une place plus importante que celle qu'elle occupe ici, dans le dernier quart de la partie générale. Cela concerne également le domaine de la relève. Le programme fédéral d'égalité des chances est avant tout destiné à la promotion des femmes dès le doctorat ainsi que de celles femmes ayant des charges familiales. L'UNES considère qu'il serait temps d'élargir le programme et de mettre davantage de moyens financiers dans la promotion des assistantes et des étudiantes afin de s'occuper de la relève.

Renouvellement de l'enseignement (jusqu'à présent sous le point 1.3.2)

Les étudiant-e-s sont au centre des Hautes écoles. Dans le cadre du processus de Bologne que l'UNES continue à suivre avec un oeil très critique, l'enseignement subit un nombre important de modifications. Dans le message à venir, il faut mettre l'accent sur les points suivants:

- les filières d'études ne doivent pas être "scolarisées" plus que nécessaire
- la concentration sur le *learning-outcome* ne doit pas conduire à un appauvrissement et un manque de diversité dans les contenus des études
- dans le calcul du *student-workload*, il faut prendre en compte que presque 80% des étudiant-e-s ont une activité professionnelle conséquente en marge de leurs études (voire l'étude sur la situation sociale des étudiant-e-s), c'est-à-dire que l'étudiant-e- à temps plein n'est pas la règle
- il faut laisser la possibilité d'étudier à temps partiel
- il faut s'occuper des modules et pas des temps d'études
- la compatibilité des programmes d'études doit être garantie
- le passage entre les différents types de Hautes écoles doit être assuré
- le principe d'équivalence dans la reconnaissance des Bachelor et des Masters doit être appliqué et assuré dans un autre type de Haute école dans une filière s'y rapportant
- les passerelles (passages) entre le Bachelor et le Master ainsi qu'entre les diverses Hautes écoles ne doivent pas conduire à des obstacles à la mobilité soit à un prolongement des études
- la Réforme de Bologne ne doit pas simplement être un nouveau nom pour les licences et diplômes déjà existants
- les offres de formation doivent être évaluées (à l'interne et à l'externe) et les résultats sont officialisés
- le Master n'est pas reconnu internationalement sans un Diploma Supplement

Il faut activement continuer à soutenir financièrement la mise en application de cette réforme afin d'obtenir de bons standards et des changements dans la durée.

Encourager la mobilité des professeur-e-s

La mobilité des étudiant-e-s est rendue difficile par la plus forte "scolarisation" inhérente au système Bologne. La "répartition des portefeuilles" limite l'offre de cours. Il faut donc à l'avenir promouvoir la mobilité des professeur-e-s et exiger l'échange entre instituts.

Amélioration des conditions d'encadrement dans les sciences humaines et sociales (jusqu'alors sous point 1.3.2)

Il faut poursuivre le processus commencé il y a 4 ans soit mettre le même montant à disposition pour la prochaine période. On a en effet vu que les efforts investis jusqu'à présent ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan. Les moyens doivent être liés à des objectifs. Les rapports de chaque Haute école devraient fournir des informations sur les améliorations.

Participation, structures et rétribution (jusqu'alors sous point 1.3.3)

L'institution de la participation a un effet intégratif. C'est à l'avenir aussi valable pour les Hautes écoles. Elles ne sont pas constituées par le management mais avant tout par les étudiant-e-s, les assistant-e-s et professeurs ainsi que par le personnel administratif et technique. Il est donc indispensable d'encourager la participation par le financement d'organisations d'étudiant-e-s, d'assistant-e-s, de professeurs ainsi que du personnel administratif et technique. Au jour d'aujourd'hui, il faut que la participation des membres constitutifs de la Haute école soit encouragée sous forme de temps mis à disposition à cet effet et de rétribution. Les réformes et autres projets peuvent ainsi être abordés en commun et avant tout portés ensemble. Outre l'encouragement financier, il est indispensable d'avoir une entité de droit public. Participer ou co-gérer ne sont pas la même chose – il nous paraît important de souligner que le degré d'organisation des étudiant-e-s rend la co-gestion qualifiée possible, la simple participation ne peut donc être satisfaisante. A voir dans quelle mesure les organisations faitières d'étudiant-e-s, du corps intermédiaire et des professeurs pourraient avoir une fonction, définie par des exigences de qualité internationales, et si l'Etat devrait aussi soutenir financièrement ces tâches.

Assurance qualité

Il faut à l'avenir attribuer un rôle central à l'organe d'accréditation et d'assurance qualité OAQ (jusqu'à présent annexe 4). Une fois sa propre évaluation achevée, l'OAQ devrait être responsable de la création d'un cadre d'évaluation et d'accréditation national, instruments fixant des standards minimaux ainsi que la qualité de l'enseignement et de la recherche. Ces instruments auront donc forcément des conséquences. Mais le processus doit se dérouler dans une transparence totale, par exemple sous forme d'entretiens avec des professeurs et des offres didactiques. Néanmoins les mesures ne devraient pas être de nature financière, c'est-à-dire servir d'argument pour fermer des chaires ou des instituts.

Profils des différents types de Haute école

Les Hautes écoles spécialisées, les Universités et les Hautes écoles pédagogiques devraient développer des profils différents selon le principe "équivalent mais différent".